

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

3 October 1990

Doc. 6326

MOTION FOR A RESOLUTION

**on the creation
of a no fault compensation scheme
for those suffering disability
from the use of medicines**
presented by Mr MORRIS and others

The Assembly :

1. Recognises that in democracies based on human rights those citizens who are prescribed medicines approved as safe by the state should have an automatic right to compensation if, in use, a medicine has caused disability ;
2. Believes it would be appropriate to draw up a protocol for a no fault compensation scheme financed by a tiny levy on all medicines dispensed by a prescription ;
3. Considers that a no fault compensation scheme would obviate the need for lengthy and costly litigation ;
4. Recognises that, however thorough may be the screening of new chemical entities or other medical development, there will always be unforeseen tragedies at patient level ;
5. Recognises that it must remain in the interest of all citizens that medical research should continue to be encouraged above all to try to find cures for the world's many unsolved medical problems.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

3 octobre 1990

Doc. 6326

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**relative à la mise en place d'un système
d'indemnisation automatique
des personnes atteintes d'incapacité
à la suite de la consommation de médicaments**
présentée par M. MORRIS
et plusieurs de ses collègues

L'Assemblée :

1. Reconnaît que dans des démocraties fondées sur les droits de l'homme, les citoyens auxquels on prescrit des médicaments ayant obtenu le visa de l'État devraient avoir un droit à indemnisation automatique si, à la suite de sa consommation, un médicament a provoqué une incapacité ;
2. Considère qu'il serait opportun d'élaborer un protocole prévoyant la mise en place d'un système d'indemnisation automatique financé par un prélèvement très faible sur tous les médicaments délivrés sur ordonnance ;
3. Considère qu'un système d'indemnisation automatique éviterait des procès longs et coûteux ;
4. Reconnaît qu'aussi méticuleux que puissent être les contrôles auxquels sont soumis de nouveaux produits chimiques ou d'autres progrès dans le domaine de la médecine, des tragédies imprévues risquent toujours de se produire au niveau du patient ;
5. Reconnaît que, dans l'intérêt de tous les citoyens, il faut continuer à encourager la recherche médicale, tenter surtout de trouver des remèdes aux nombreux problèmes médicaux qui ne sont pas résolus dans le monde.

Signed : *Signé :*

Morris, Altug, Taşcioğlu, Kinnoull, Johnston, Rathbone, Mackie of Benshie, Hunt, Jessel, Lambie, Atkinson, Helgadottir